

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

### **ARRETE**

**Article premier :** Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 32MCF0590 (4393) – profil : Conception de composés organométalliques pour sonder des processus biologiques et étudier leurs interactions avec le milieu cellulaire, est constitué ainsi qu'il suit :

#### Membres internes

**Christine MENAGER, Professeur des universités (Présidente)**

Nicolas DELSUC, Chargé de recherche

Chahrazade EL AMRI, Professeur des universités

Dominique GUIANVARCH, Maître de conférences

Bernold HASENKNOFF, Professeur des universités

Virginie MOURIES-MANSUY, Maître de conférences

Guillaume VIVES, Maître de conférences

Michèle SALMAIN, Directrice de recherche

#### Membres externes

Christophe BIOT, Professeur des universités

Federico CISNETTI, Maître de conférences

Philippe DURAND, Chargé de recherche

Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU,  
Professeur des universités

Pierre LE GENDRE, Professeur des universités

Sébastien PAPOT, Professeur des universités

Isabelle PARROT, Maître de conférences

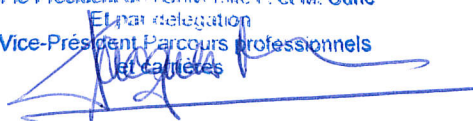
Phannarath PHANSAVATH, Maître de conférences

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie

Le Vice-Président Parcours professionnels  
et carrières



Jean CHAMBAZ  
**Jacques MALENFANT**